

LA NATURE NON IMPOSABLE DES SUBVENTIONS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire qui s'adresse au ministre responsable de la SCHL. Le ministre affirme aujourd'hui que la subvention n'est pas imposable. Les Canadiens doivent-ils comprendre qu'il accorde des subventions non imposables à des ménages qui gagnent jusqu'à \$48,000?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le programme s'adresse surtout aux familles qui gagnent jusqu'à \$30,000.

M. McDermid: Sans que ce soit imposable?

M. Cosgrove: En effet. Pour les familles dont le revenu dépasse \$30,000, le montant de la subvention baisse graduellement. Ces subventions ne sont pas imposables. Dans le cas contraire, le député m'aurait sûrement demandé pourquoi nous imposons ces subventions, ralentissant ainsi un programme créateur d'emplois. Les députés d'en face ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Qu'ils disent une fois pour toutes s'ils sont en faveur de créer des emplois et d'aider les Canadiens, comme nous le faisons au moyen de ce programme.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET ALSANDS—LES GARANTIES OFFERTES AUX SOCIÉTÉS PARTICIPANTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du projet Alsands. Pour essayer de soudoyer Gulf et Shell afin de les convaincre de continuer à participer à ce projet, le gouvernement offre à ces partisans de la libre entreprise concurrentielle un marché garanti, un prix garanti, un financement garanti et enfin des bénéfices garantis de 20 p. 100. Quels sont les risques dans tout cela pour ces sociétés qui croient vraiment à la concurrence? Comment peuvent-elles faire preuve d'esprit d'initiative?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a raison de dire que le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral se sont entendus pour faire une proposition très alléchante au secteur privé, mais je tiens à lui signaler qu'il se trompe à certains points de vue. D'abord, l'offre ne comprend pas un prix garanti. Deuxièmement, la marge de bénéfices n'est pas garantie non plus puisque le prix ne l'est pas.

Le député a demandé quels étaient les risques. De toute évidence, les risques ont surtout trait à la possibilité de construire une usine pour qu'elle produise dans les délais fixés la quantité de pétrole prévue. Vu ce qui s'est passé aux deux usines qui existent déjà, Suncor et Syncrude, nous savons que les usines de ce genre éprouvent régulièrement des problèmes de production et que tous les problèmes d'ordre technique n'ont pas encore été résolus, même si bon nombre de difficultés ont

été aplanies. Une telle entreprise comporte donc des risques, et ce ne sont pas des risques négligeables.

• (1125)

ON DEMANDE QUE LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES SOIENT TRANSFORMÉS EN SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, laissez-moi vous dire que les propriétaires canadiens qui sont contraints d'abandonner leur maison aimeraient bien courir de tels risques et se voir offrir les mêmes conditions que les sociétés pétrolières. C'est pourquoi je ne retire pas ce que je viens de dire.

Le gouvernement a accordé toute une série de concessions au secteur pétrolier, et plus particulièrement en matière de financement, puisqu'il a accepté de financer 85 p. 100 des activités en contrepartie de la propriété de la moitié seulement des actions. Alors pourquoi ne répond-il pas au désir de la grande majorité des Canadiens qui estiment qu'il serait préférable de gérer nos ressources énergétiques à la manière de services publics et non comme des organismes visant uniquement le profit? Pourquoi n'a-t-il pas le courage et l'honnêteté de consacrer tout cet argent au financement de sociétés d'État conjointement avec l'Alberta?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à rappeler une nouvelle fois au leader du Nouveau parti démocratique que dans cette offre, il n'est pas question de garantie des prix. Si, dans les 10 ou 20 prochaines années, le prix du pétrole baissait ou n'augmentait pas autant que le taux d'inflation, le taux de rendement du secteur pétrolier serait bien inférieur aux prévisions actuelles, et c'est là où il y a un risque énorme. D'un autre côté, si le secteur pétrolier réalise de gros profits, le député a partiellement répondu à sa question en soulignant que les gouvernements détiennent 50 p. 100 des actions.

Tous les Canadiens, pas seulement les Albertains, profiteront du projet, tant au niveau du taux de rendement de l'investissement qu'au niveau des approvisionnements en pétrole. Contrairement à ce que pense le Nouveau parti démocratique, le gouvernement de l'Alberta et notre gouvernement jugent encore préférable d'avoir des sociétés mixtes dans ce secteur. Contrairement à lui, nous ne pensons pas que notre économie serait plus florissante si elle était dirigée par le gouvernement.

ON DEMANDE UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre sait fort bien que les Canadiens, en tant que contribuables, fournissent une proportion excessive de fonds pour ce projet sans participer aux bénéfices. Les multinationales exploitent à fond encore une fois le gouvernement libéral et rançonnent le gouvernement du Canada, qui s'incline devant eux. Je le répète, si nous investissons du capital de risque dans le secteur énergétique, le gouvernement du Canada devrait certes veiller à ce que les Canadiens reçoivent des bénéfices pour chaque cent qu'ils auront investi. Je demande donc au ministre pourquoi il n'en est pas ainsi.